

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale PCH-6 PCH-6C PCH-11 PCH-11C PLH-2 PLH-3  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisation Identifiée Mesures de Photostress®.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
RG24 8FW  
United Kingdom  
+44 (0) 1256 462131  
+44 (0) 1256 471441  
mm.uk@vishaypg.com
- Téléphone  
Fax  
Email (personne compétente)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Skin Corr. 1B; H314  
Skin Sens. 1; H317  
Acute Tox. 3; H331  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Désignation Commerciale PCH-6 PCH-6C
- Pictogramme(s) de Danger
- Mention(s) d'Avertissement Danger
- Contient: Styrene, oligomers, 2,2'-Iminodi(ethylamine) et Nonylphenol.
- Mention(s) de Danger H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H331: Toxique par inhalation.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseil(s) de Prudence P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un



Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun

**3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Fatty Acid Amide (9,12-Octadecadienoic acid (9Z,12Z)-, dimer, polymer with 3,3'-[oxybis(2,1-ethanediyloxy)]bis[1-propanamine])	70 - 75	68541-13-9	-	Aucun attribué	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
Styrene, oligomers	18 – 20	9003-53-6	500-008-9	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332
2,2'-Iminodi(ethylamine)	6 – 8	111-40-0	203-865-4	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 STOT SE 3; H335
Nonylphenol	< 3	25154-52-3	246-672-0	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Repr. 2; H361fd Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H330: Mortel par inhalation. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Contact avec la Peau	aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer nécessaire.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. En raison de propriétés irritantes, l'inhalation peut entraîner des brûlures/ulcérations de la bouche, de l'estomac et des voies gastro-intestinales inférieures avec sténose. L'aspiration du vomi peut entraîner des lésions pulmonaires. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique par inhalation.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter symptomatiquement. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si un lavage est effectué, suggérer un contrôle endotrachéal/œsophagien. EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes étant exposées de façon significative doivent être placées en observation pendant 24 à 48 heures pour détecter d'éventuels signes de détresse respiratoire.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie. Ne pas diriger un jet d'eau plein ou de la mousse vers des bassins chauds sujets à un incendie, cela peut entraîner la propagation et l'intensification de l'incendie.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone et Oxydes d'azote.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles
- Ambiante.  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, bases puissantes, Acides, Agents oxydants forts, Cuivre (Laiton et Bronze) et Amines.  
Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Mesures de Photostress®.

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
**8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
2,2'-Iminodi(éthylamine)	111-40-0	1	4	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**  
**8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate. ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishayppg.com

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Caoutchouc butyle ou Néoprène.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Travailler dans des zones de travail bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire adéquate. Système(s) ouvert(s): Porter une protection respiratoire appropriée.

cuisson au four: Ventilation aspirante locale conseillée. Garantir une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation, afin d'empêcher l'accumulation de vapeurs.

Dangers thermiques

Non applicable.

**8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Brun liquide coloré
Odeur	Légère Ammoniac Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	199°C
Point d'éclair	102°C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	<1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	<1 (mmHg)
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	0.99 (H <sub>2</sub> O = 1)
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	La réaction avec certains agents durcisseurs peut produire une chaleur considérable. Peut réagir fortement avec des acides de Lewis ou minéraux puissants et des bases minérales et organiques puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

<p>10.4 <b>Conditions à éviter</b> 10.5 <b>Matières incompatibles</b> 10.6 <b>Produit(s) de décomposition dangereux</b></p>	<p>Ne pas utiliser le nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants dans les formulations contenant ce produit. Des nitrosamines suspectées cancérigènes pourraient se former.</p> <p>Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.</p> <p>Conserver à l'écart des: Agents de nitrosation, bases puissantes, Acides, Agents oxydants forts, Cuivre (Laiton et Bronze) et Amines.</p> <p>Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Oxydes d'azote, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.</p>
---	--

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

#### Toxicité aiguë

Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

Inhalation

Acute Tox. 3: Toxique par inhalation.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 6.6 mg/l.

Contact avec la Peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Skin Corr. 1B: Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles –  
exposition unique**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles –  
exposition répétée**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Autres informations

Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 < 1 mg/l (Poissons)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Une partie des composants sont peu biodégradables.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

13.2 Autres informations Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU	ADR/RID / IMDG / IATA
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	UN 1760
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	CORROSIVE LIQUID N.O.S (CONTAINS 2,2'-Iminodi(ethylamine) et Nonylphenol)
14.4	Groupe d'emballage	8
14.5	Dangers pour l'environnement	II
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Classé comme Polluant Marin /Substance dangereuse pour l'environnement.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Voir Rubrique: 2
14.8	Renseignements supplémentaires	Non applicable.
		Aucun

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	Nonylphenol (CAS# 25154-52-3): Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux - No. entrée: 46 .
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	
	Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs)	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	Classe de danger pour l'eau 3
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour 2,2'-iminodiethylamine (CAS# 111-40-0) et Nonylphenol (CAS# 25154-52-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,2'-iminodiethylamine (CAS# 111-40-0), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de (9,12-Octadecadienoic acid (9Z,12Z)-, dimer, polymer with 3,3'-[oxybis(2,1-ethanedioxy)]bis[1-propanamine]) (CAS# 68541-13-9) et Styrene, oligomers (CAS# 9003-53-6). SOURCES DE DONNÉES:

<http://webnet.oecd.org/ccrweb/ChemicalDetails.aspx?ChemicalID=60FC6DB0-EAD6-40B6-AC16-5292271FF276> (CAS# 68541-13-9)

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Acute Tox. 3; H331	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Aquatic Acute 1: H400	SOURCES DE DONNÉES: Canadian EPA (CEPA)
Aquatic Chronic 1: H410	SOURCES DE DONNÉES: Canadian EPA (CEPA)

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.1 Date: 30.09.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

---

[www.vishaypg.com](http://www.vishaypg.com)

## Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

## Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.